



COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

☎ 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75

Mail : mairie@vert-en-drouais.fr

Site Internet : www.vert-en-drouais.fr

Arrêté n° 2025/006

Arrêté de circulation pour empiétement sur la chaussée
CROISEMENT RUE DES TOURTERELLES ET CHEMIN LES CORNEILLES
LE PLESSIS-SUR-VERT

Le Maire de la commune de Vert-en-Drouais

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 24 mars 2025 de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, ZI du Bois Gueslon, 28630 Mignières,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 31 MARS 2025 au 04 AVRIL 2025,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de rajout d'un poteau d'éclairage public, au 4 Ter rue des Tourterelles – Le Plessis-sur-Vert, un empiétement sur chaussée sera effectué au croisement de la rue des Tourterelles et du chemin des Corneilles, du 31 MARS 2025 au 04 AVRIL 2025.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 50 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vert-en-Drouais.

ARTICLE 6

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché :

- * Monsieur le Président de l'Agglo du Pays de Dreux,
- * Madame le Maire de Vert-en-Drouais,
- * Monsieur le Commandant de Gendarmerie, brigade de Saint-Rémy-sur-Avre,
- * Monsieur le Responsable de l'entreprise EIFFAGE CENTRE LOIRE, ZI du Bois Gueslin 28630 MIGNIERES.

Fait à Vert-en-Drouais, le 26 mars 2025

Le Maire
Evelyne DELAPLACE

E DELAPLACE

